

B.T.S. Techniques et Services en Matériels Agricoles (T.S.M.A.)

Par Apprentissage



PUBLIC

- ▶ Jeunes de 16 à 29 ans révolus

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- ▶ De 10 à 26 apprentis

LIEU

- ▶ Institut Technique de Savoy

TARIF

- ▶ Pour 12 mois : 7481€. Formation prise en charge par le OPCO et les financements obtenus par le CFA. Le reste à charge pédagogique pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul

OBJECTIF PROFESSIONNEL

- ▶ **Occuper en concession agricole** un poste de technicien de maintenance, être technicien spécialisé ou itinérant, responsable d'atelier, responsable magasin, etc.
- ▶ **Occuper chez un constructeur** un poste de formateur technique, inspecteur technique, technicien après-vente, responsable produits, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION - PRÉREQUIS

- ▶ Être titulaire d'un BAC Pro Maintenance, Agroéquipement ; BAC Général (S) ; BAC Technologique (STAV, STI). Autre BAC : nous consulter
- ▶ Admission sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage avec un constructeur ou un concessionnaire de machines agricoles

MODALITÉS D'ADMISSION - DÉLAI D'ACCÈS

- ▶ Sur dossier de candidature
- ▶ Entretien de motivation
- ▶ Délai d'accès : à minima 15 jours ouvrés avant l'entrée en formation

DATES ET DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ Formation de 2 ans de septembre à juin
- ▶ 1435 heures en CFA réparties sur 40 semaines

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES dynamiques

- ▶ Méthode de pédagogie active impliquant les apprenants dans le processus d'apprentissage (autoréflexion, analyse, pensée critique, argumentation, etc.)
- ▶ Des apports théoriques, des exercices, des travaux de groupe
- ▶ Des activités en ateliers et plateaux techniques
- ▶ Les apprenants disposent de :
 - 5 ateliers dédiés : Électricité, Transmission Hydraulique, Moteur, Machines, Métallerie
 - 1 plateau de conduite pour la prise en main des matériels
 - Salles équipées d'un tableau numérique interactif, salle informatique, CDI et Centre de Ressources

VALIDATION

- ▶ **Ce diplôme de niveau V donne la capacité professionnelle pour l'octroi des aides à l'installation**

ACCESSIBILITÉ

Si vous pensez être une personne en situation de handicap, pour toute question y compris sur l'accessibilité, veuillez contacter notre référente handicap, Lucile GUNS à lucile.guns@cneap.fr

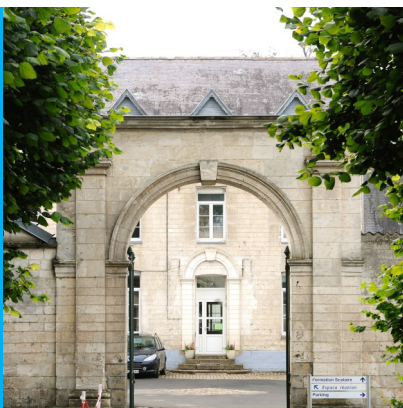
ZOOM SUR L'APPRENTISSAGE

▶ Acquisition d'expérience

L'alliance école/entreprise est un facteur de réussite des formations en apprentissage. L'apprenti suit une formation tout en découvrant le monde du travail. Il s'engage dans l'entreprise à moyen terme, et cela peut se conclure par une embauche à la fin de la formation.

▶ Rémunération

L'apprenti dispose d'un salaire qui varie selon l'âge et l'année de formation. La rémunération offre une voie d'indépendance à l'apprenti et le confronte encore plus à ses responsabilités et au monde du travail.



COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le technicien supérieur TSMA sera capable d'acquérir :

- ▶ Des compétences techniques dans la maintenance et l'utilisation des matériels agricoles
- ▶ Des compétences en gestion et organisation de l'après vente

Il sera capable de développer :

- ▶ Des aptitudes à la communication / relationnel avec les clients
- ▶ Des capacités de travail en équipe et d'échange avec les différents services et partenaires de l'entreprise

Il réalisera ces activités en intégrant 3 impératifs :

- ▶ Santé / Sécurité / Environnement
- ▶ Qualité
- ▶ Économique

La formation comprend des modules d'enseignement général et des modules d'enseignements technique et professionnel, en lieu et place du programme détaillé, qui est remis lors de l'entrée en formation.

Nom de l'épreuve	Période	Modalités d'évaluation	Durée	Coefficient
	Au cours de la 2ème année			
E1 - Culture générale et expression	Mai	Épreuve ponctuelle écrite	4 Heures	2
E2 - Anglais	Janvier à Juin	CCF - 2 situations : compréhension orale et expression orale	30 min - 15 min	2
E3 : U31- Mathématiques	Mai	Épreuve ponctuelle écrite	2 Heures	2
E3 : U32- Sciences physiques et chimiques	Janvier à Juin	CCF - 2 situations de travaux pratiques	2 Heures	2
U4 - Diagnostic ou mise en œuvre	Janvier à Juin	CCF - Épreuve pratique	3 Heures	3
E5 : U51 - Analyse agrotechnique	Mai	Épreuve ponctuelle écrite	4 Heures	4
E5 : U52 - Analyse juridique, économique et Managériale	Mai	Épreuve ponctuelle écrite	2 Heures	2
U61 - Activités en milieu professionnel	Janvier	Rapport + Épreuve ponctuelle Orale	30 min	2
U62 - Projet	Juin	Dossier + Épreuve ponctuelle Orale	1 Heure	5
Total Coefficients				24

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

66,67%
de réussite
aux examens

Année de référence : 2026



RÉMUNÉRATION *

Age de l'apprenti	1ère année d'exécution du contrat (en % du SMIC)	2ème année d'exécution du contrat (en % du SMIC)
Moins de 18 ans	27%	39%
De 18 à 20 ans	43%	51%
De 21 à 25 ans	53%	61%
26 ans et +	100%	100%

* Le pourcentage de rémunération peut varier en fonction de l'OPCO et de l'IDCC de l'entreprise et depuis le 1er mars 2025, la part du salaire supérieure à 50% du SMIC est soumise à cotisations salariales à hauteur de 9,7% (CSG et CRDS).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

▶ Épreuves ponctuelles et contrôles en cours de formation de janvier à juin de la 2ème année pour la délivrance du diplôme.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

Le BTS TSMA ouvre des passerelles vers :

- ▶ L'emploi direct ;
- ▶ Des poursuites d'études en Bachelor, licences professionnelles, écoles d'ingénieurs, C.Q.P Technicien de Maintenance des Matériels Agricoles.

ÉQUIVALENCES

Il n'existe pas d'équivalence automatique du BTS TSMA avec d'autres diplômes de même niveau.

CONTACT

Monsieur RUCKEBUSCH
U.F.A. de Savy-Berlette
22, ancienne Route Nationale
62690 SAVY-BERLETTE

Tél : 03 21 59 24 29

Mail : cfa02.savy-berlette@cneap.fr